



SAINT MALO

4-5-6 Septembre 2015

LE RAID DES CORSAIRES

Epreuve comptant pour le Championnat de Bretagne des Raids catamaran

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE :

« **Le Raid des Corsaires** » est organisé le vendredi 4, le samedi 5 et dimanche 6 septembre 2015 à Saint-Malo, France, par :

- Le Surf School St Malo club affilié à la FFVoile
- L'AVOILE - L'Association Voile Légère Saint Malo
- La Société Nautique de la Baie de St Malo

2. REGLES APPLICABLES :

2.1 Le Raid des Corsaires est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile 2013 - 2016 (RCV),
- Les Règles des Classes concernées, sauf celles modifiées par le présent avis de course ou par les Instructions de Course,
- Les règles de jauge et de course des épreuves de catamarans intersérie de la FFV version 07/11/2014
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course et leurs annexes. (IGC 2013-2016 des raids catamaran)

2.2 Publicité :

Le port de publicité est régi par :

- L'article 20 du règlement de l'ISAF
- Les règles des classes admises à courir relatives à la publicité,
- Les prescriptions de la FFVoile pour les licenciés à la FFVoile.

Application de 20.3.1 (d) (i) du code de publicité ISAF : chaque bateau devra arborer dans les 25% avant à l'extérieur de chacun des flotteurs des autocollants fournis par l'organisateur au moment de l'inscription.

Chaque équipage a la responsabilité d'entretenir ces autocollants, et devra si nécessaire les remplacer. Une tenue type lycra pourra être imposée à chaque membre d'équipage.

3. CLASSES ADMISES A COURIR :

« **Le Raid des Corsaires** » est ouvert en conformité avec leurs règles de classe aux catamarans figurant sur la liste des ratings publiée par la FFVoile ou munis d'un certificat de rating validé par la FF Voile. :

- Formule 18
- Inter série CO - C1
- Inter série C3
- Diam 24
- Flying Phantom
- Flying Boat
- Hobbie Cat 16
- Mini Raid C3-C4 (hobbie cat 15 et Teddy – topaze 14)

4. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mardi 5 mai 2015 à minuit.

Celles-ci se font en ligne par le site Internet www.lavoile.net et doivent être confirmées sous 10 jours, par courrier accompagné du règlement, sous risque d'être placées en liste d'attente.

Le nombre d'équipages est limité à 130.

Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés à :

L'AVOILE, 15 rue des Argonautes, 35400 Saint-Malo - France

Montant des frais d'inscription :

Avant le 01/08/2015 **Equipage : 130 € Solitaire : 85 Diam 24 : 230 € Mini Raid : 30 €**
A partir du 01/08/2015 **160 € 115 € 300 €**
(cachet de la poste faisant foi)

Tout formulaire d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

5.1 Les inscriptions seront confirmées au PC course parking de la Galère, aux pieds des remparts près du « Palais du Grand Large », le vendredi 4 septembre de 13h à 21h30, et le samedi 5 septembre de 08h à 09h30.

5.2 Admissibilité :

(a) Les concurrents licenciés en France devront, au moment de la confirmation d'inscription, présenter obligatoirement :

- Leur licence valide avec le cachet médical ou accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et l'autorisation parentale pour les mineurs,

- Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,

- Le certificat de jauge et les feuilles de mesures valides du bateau

(b) Chaque coureur étranger non-résident en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an et l'autorisation parentale pour les mineurs.

- Une attestation d'assurance en responsabilité civile.

- Le certificat de jauge ou de conformité

(c) Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

5.3 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions, elles seront affichées sur le panneau officiel et disponible sur le site www.lavoile.net. Seules le IC affichées sur le panneau officiel prévaudront.

6. HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signa

l d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le samedi 5 septembre à 13h30

7. PROGRAMME :

Vendredi 4 septembre

- Accueil des concurrents Plage du Sillon de 13h à 21h30

- Briefing des équipages pour les manches d'entraînement : 14h30,

- Départ d'une série de manches d'entraînement, hors classement du raid à **15h30**,

Samedi 5 septembre

- Accueil des concurrents à partir de 8h, clôture des inscriptions à 9h30

- Briefing des équipages : 12h00

- Départ de **LA ROUTE de CANCALE** à 13h30. Courses à suivre éventuelles

- Repas et grande soirée : Quai Saint Malo à 19h00

Dimanche 6 septembre

- Briefing à 8h30

- Départ du **TOUR DE LA BAIE** à 9h30

- Départ de **LA ROUTE DES FORTS à 11h00**, courses à suivre éventuelles

- Remise des prix à 17h00.

Le nombre de courses est limité à 5, une course suffit pour valider l'épreuve

Nota : en fonction des prévisions et des conditions météo, les programmes des journées du 4-5-6 septembre peuvent être modifiées, afin de privilégier la sécurité des concurrents.

8. CLASSEMENT :

Le classement se fera par cumul des temps compensés des courses. Si une seule course est courue le classement général de l'épreuve sera celui de la course.

9. JAUGE :

9.1 Les bateaux portant des poids correcteurs devront aborder en course un ruban rouge fourni par l'organisation ; Ce ruban devra être fixé sur la deuxième latte en partant du point d'écoute.

9.2 les matériels neufs devront être certifiés avant le samedi 5 septembre 2015 à 9H30. Chaque équipage doit prendre rendez-vous auprès du mesureur de sa classe (coordonnées sur le site : www.ffvoile.net)

9.3 Des contrôles de jauge pourront être effectués à terre comme sur l'eau.

10. PRESCRIPTIONS DE SECURITE :

10.1 Equipements de sécurité obligatoires

- 1 pagaie d'1 mètre au moins,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre,
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique.
- 2 feux à main. Règle 78-1 des IC.
- Pour les Flying boats : casque de protection pour chaque membre d'équipage

Nota : Les longueurs et diamètres exigés par cette règle constituent des dimensions minimales.

Mini Raid : Matériel de sécurité Idem sauf feux à main

10.2 Autres équipements de sécurité autorisés et conseillés

- Une VHF
- Un téléphone portable
- Un GPS portable
- Un compas électronique
- Un couteau fixé sur la martingale ou sous le trampoline
- Flash light

11. COMMUNICATION RADIO

Les appareils de communication radio sont autorisés, **pour des raisons de sécurité**, néanmoins, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

12. PARCOURS et REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Les parcours seront du type raid et/ou banane, la zone de course est la baie de St Malo

Les voiliers devront se référer aux Instructions de Course pour connaître les éventuelles règles relatives à la circulation des navires en baie de Saint-Malo.

13. PENALITES APPLICABLES :

Les règles 44.1 et 44.2 des RCV sont modifiées de sorte que la pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation d'un tour, comprenant un virement de bord et un empannage.

14. DECISION DE COURRIR

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité, RCV4.

En conséquence, en acceptant de participer à une course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage.

15. PRIX :

Courses : Les trois premiers de chaque classe ou catégorie de classement recevront un prix pour 10 bateaux inscrits au minimum.

16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée " Le Raid des Corsaires ", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. PERSONNES ET BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

17.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice et devront se conformer à la législation locale de la régates les concernant. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions et d'accepter des inscriptions tardives à son entière discrétion.

17.2 Tous les bateaux accompagnateurs devront arborer clairement une identification fournie par l'autorité organisatrice et ce, à tout moment quand ils sont sur l'eau.

18. INFORMATIONS :

Toutes informations complémentaires sont disponibles auprès de :

L'AVOILE
15 rue des Argonautes
35400 SAINT MALO

Téléphone du Surf School : 02 99 40 07 47

Internet : www.lavoile.net

Email : courrier@lavoile.net

Pour toute information sur le transport, les voies de circulation et l'hébergement :

Office de Tourisme de Saint Malo
Esplanade Saint Vincent
35400 SAINT MALO

Email : Site Internet : <http://www.saint-malo-tourisme.com>



Avec le soutien de



